



1 - RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting PACA, organise avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting PACA.

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce championnat.



Ce Championnat se déroule en une série de 04 épreuves sur une période allant du 28 février au 24 mai 2026 et dont les 3 premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA). Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Code Sportif International dit « le Code » et du Règlement Sportif et technique FFSA sans dérogation.

2 - RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

3 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES

3a) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3b) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

4 - LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4a) Calendrier des compétitions du championnat :

Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK
28 février – 1 ^{er} mars 2026	LE LUC	LIGUE PACA
21/22 mars 2026	LE CASTELLET	LIGUE PACA
18/19 avril 2026	BRIGNOLES	LIGUE PACA
23/24 mai 2026	GANGES	LIGUE Occitanie-Méditerranée

4b) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

4c) Chaque compétition comportera : Essais qualificatifs, de 2 Manches qualificatives, une super manche et une finale. Les positions au départ de la finale seront déterminées par le classement à l'issue des manches qualificatives + la super manche.

4d) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Temps de Course
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manche(s) Qualificative(s)	<u>Mini 60</u>	8' +/-1' + 1 Tour
	Autres catégories	10' +/-1' + 1 Tour
Pré-Finale_ou Super Manche	<u>Mini 60</u>	10' +/-1' + 1 Tour
	Autres catégories	12' +/-1' + 1 Tour
Finale	<u>Mini 60</u>	12' +/-1' + 1 Tour
	Autres catégories	15' +/-1' + 1 Tour

5 - CLASSEMENT

Tout pilote prenant part à une épreuve du championnat de Ligue, peut marquer des points.

Le mode d'attribution des points servant au classement du championnat de la Ligue Paca sera le suivant :

Le classement à l'issue des manches qualificatives + super manche et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points selon le barème suivant :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24 ^{ème}

5a) Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points resteront acquis même dans le cas de résultat décompté. Préambule : Une épreuve = deux résultats (manches qualificatives + super manches et finale) Le championnat de Ligue Paca compte 4 épreuves soit 8 résultats.

5b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

5c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points sauf dans le cas d'une disqualification de la manifestation. **Les pilotes hors championnat, hors Ligue ou absents ne marqueront aucun point (zéro point).**



Le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat Régional de la Ligue de Karting Paca sera établi sur la base des 7 meilleurs résultats obtenus plus l'ensemble des points bonus. Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro point au classement des manches qualificatives + super manche et en finale.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2026**.

6 - CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2026, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.

7 - PILOTES ADMIS

7a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

7b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

7c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

7d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

7e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux 3 premières épreuves (qualificatives) du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans une catégorie fédérale (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2026).

7f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Mini 60 et Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux 3 premières épreuves (qualificatives) du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure). Un quota de places sera attribué par la FFSA pour chaque Ligue.

7g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.



7h) En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue dans un délai maximal de 48 H après la manifestation.

Le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non, ainsi que de la conformité de son matériel.

NOTA : Tout pilote qui par son comportement, ses propos, ou ses écrits, y compris en ligne ou sur les réseaux sociaux, aura manqué à la morale et à l'éthique sportive, nuï aux intérêts supérieurs du karting, porté un préjudice moral ou matériel à la Ligue, à la FFSA, à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers, fera l'objet d'un signalement auprès des autorités disciplinaires compétentes.

8 - KARTS ET MATERIEL ADMIS

8a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur* * au choix des ligues (Oui / Non / La ligue se réserve le droit de plomber)
Mini 60	VORTEX MINI FR	Un	OUI
Nationale	ROTAX J125 Max ou ROTAX J125 MAX EVO	Un	NON
Senior Master Gentleman	IAME X30 ROTAX MAX ROTAX MAX EVO	Deux	NON
KZ2 /KZ2 Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	NON

Pour les catégories coupes de marques, le règlement 2026 de la coupe de marque sera appliqué.

CHÂSSIS – MOTEUR

8b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un châssis pour toutes les catégories, pour le moteur, voir le tableau ci-dessus pour la quantité et le plombage.

8c) Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante.

8d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.



PNEUMATIQUES

NB : Pour être classé, le pilote devra obligatoirement avoir acheté à l'organisation l'ensemble des pneumatiques slick autorisés dans sa catégorie pour l'épreuve concernée.

8e) Nombre.

Les pilotes disposeront dans les catégories suivantes :

KA100-138, KA100-160

Un seul train de pneumatique slick et pluie (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.
Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques pluie usagé (deux avant et deux arrière).

Mini 60

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.

Nationale.

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.
Un seul train de pneumatiques pluie (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.

KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Senior, Master, Gentleman, Open.

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.
Un seul train de pneumatique pluie (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.

Coupes de Marque 2026

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.
Un seul train de pneumatique pluie (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.

8f). Crevaison : Procédure – Généralités

Pour toutes les catégories, en cas de crevaison d'un pneumatique, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée.

Le pilote devra procéder au remplacement du pneumatique à l'endroit indiqué par le Commissaire Technique. Le pilote ne devra quitter, en aucun cas, le parc arrivé avant d'avoir signalé sa crevaison. Sinon, la crevaison ne pourra pas être prise en considération.

Un Commissaire Technique nommé à cet effet, notera à chaque épreuve et pour l'ensemble du Championnat, les noms des pilotes ayant procédé au remplacement de pneumatique(s) suite à crevaison, le type de pneumatique remplacé (slick, pluie, avant, arrière) ainsi que la catégorie à laquelle participaient les dits pilotes lors de la ou des crevaisons.

8g) Crevaison d'un pneumatique slick.

Pour les catégories Mini 60. Nationale. KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Senior, Master, Gentleman, Open, Coupes de Marques

Le pilote devra fournir un pneumatique slick usagé acheté à l'organisation lors d'une précédente épreuve du Championnat.

8h1) Crevaison d'un pneumatique pluie.

Particularités concernant les catégories utilisant des pneumatiques pluie :

Le pilote devra fournir au Commissaire Technique pour vérification un pneumatique pluie de secours neuf ou usagé avant de procéder au remplacement du pneumatique crevé.



8h2) La gestion des pneumatiques se fera suivant les options retenues par la Ligue.

Tableau récapitulatif :

			Mini 60	Nationale	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	KA100-138 KA100-160	Coupes de Marques
Essais libres	PLUIE	Quantité		LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
	SLICK	Quantité	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
Essais qualificatifs + manche(s) Pré-finale ou Super Manche finales	PLUIE	Quantité		2AV+2AR	2AV+AR	2AV+2AR	2AV+2AR Par épreuve	2AV+2AR
	SLICK	Quantité	2AV+2AR	2AV+2AR	2AV+2AR	2AV+2AR	2 AV + 2 AR Par épreuve	2AV+2AR
Gestion des pneumatiques			LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE	LIBRE
Observations			Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Pneus/pluie usagés autorisés	Par épreuve

8i) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

8j) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première compétition (LE LUC les 28 février/1^{er} mars). Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

Les numéros de course seront attribués par la ligue suivant les critères ci-dessous :

- Catégorie MINI 60 : de 500 à 569
- Catégorie MINI – U10 de 570 à 599 (les 20 derniers n° sont réservés pour les U10)
- Catégorie NATIONALE : de 400 à 499
- Catégorie KZ2 : de 1 à 99
- Catégorie KZ2 Master de 100 à 149
- Catégorie KZ2 Gentleman de 150 à 199
- Catégorie Senior Iame : de 200 à 249
- Catégorie senior Rotax : 250 à 299
- Catégorie Master Iame : de 300 à 329
- Catégorie Master Rotax : de 330 à 349



- Catégorie Gentleman Iame : de 350 à 379
- Catégorie Gentleman Rotax : 380 à 399
- Catégorie KA100 138 Kg: de 700 à 730
- Catégorie KA100 160 Kg: de 731 à 750
- Catégorie Coupe de marque et Open : 900 à 999

9 - CARBURANT

Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

10 - SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

11 - DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

11a) Les catégories seront séparées ou regroupées en fonction du nombre d'engagés et de la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée. Les catégories pourront être regroupées comme suit :

Mini 60

Nationale

KZ2 - KZ2 Master- KZ2 gentleman

Senior – Mater – Gentleman – Iame et Rotax

KA 100/138kg - KA100/ 160kg

Open



Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

Enregistrement du matériel : Tout pilote qui ne présentera pas à l'heure indiquée sur la feuille des horaires se verra retirer ses trois meilleurs temps des essais qualificatifs.

Conformément à l'article 12.4.4 du code sportif international, les pilotes et concurrents ne seront pas convoqués à la commission sportive en cas de pénalités jusqu'à 5 secondes incluses et pour tous incidents liés à la procédure de départ. (Les pénalités de temps pour les faux départs, y compris les dépassements après la ligne rouge dans le tour de formation, le franchissement des lignes de couloirs pendant la procédure de départ et la position irrégulière sur la grille de départ, seront pénalisés par les commissaires sportifs sans audition (à l'approbation des commissaires sportifs) . Art 2.24 des Prescriptions Générales FIA Karting).

11b) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, de 2 Manches Qualificatives (la position de départ des manches qualificatives est définie suivant le temps des essais qualificatifs, d'une Super Manche (la position de départ de la super manche est définie par le classement à l'issue des 2 manches qualificatives) et d'une Finale (le position de départ de la finale est définie par le classement à l'issue des 2 manches qualificatives + super manche) .

11c) Les essais libre officiels se dérouleront le samedi suivant les Ligues entre 08h30 et 10h30
 Les éventuelles séances de warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote, même si loué à l'organisateur.) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

11d) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. (Annulation des trois meilleurs temps des essais qualificatifs)
 L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

11e) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit. Toutefois, en cas d'arrêt, celui-ci est définitif.

11f) Manche(s) qualificative(s)

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Série A	Série B	Série C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono

11g) Les places de départ pour la ou les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

11h) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E



11i) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale ou Super Manche et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale ou de la Super Manche et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs. Pas de repêchage.

11j) Finale : **Les positions de départ de la finale** seront déterminées par le **classement à l'issue des manches qualificatives et de la Super Manche.**

Attribution des points en manches qualificatives

50 points au 1°	27 points au 10°	18 points au 19°	09 points au 28°
44 points au 2°	26 points au 11°	17 points au 20°	08 points au 29°
41 points au 3°	25 points au 12°	16 points au 21°	07 points au 30°
38 points au 4°	24 points au 13°	15 points au 22°	06 points au 31°
36 points au 5°	23 points au 14°	14 points au 23°	05 points au 32°
34 points au 6°	22 points au 15°	13 points au 24°	04 points au 33°
32 points au 7°	21 points au 16°	12 points au 25°	03 points au 34°
30 points au 8°	20 points au 17°	11 points au 26°	02 points au 35°
28 points au 9°	19 points au 18°	10 points au 27°	01 point au 36°

Attribution des points en super manches

90 points au 1°	38 points au 10°	18 points au 19°	09 points au 28°
80 points au 2°	34 points au 11°	17 points au 20°	08 points au 29°
72 points au 3°	32 points au 12°	16 points au 21°	07 points au 30°
66 points au 4°	30 points au 13°	15 points au 22°	06 points au 31°
60 points au 5°	28 points au 14°	14 points au 23°	05 points au 32°
54 points au 6°	26 points au 15°	13 points au 24°	04 points au 33°
50 points au 7°	24 points au 16°	12 points au 25°	03 points au 34°
46 points au 8°	22 points au 17°	11 points au 26°	02 points au 35°
42 points au 9°	20 points au 18°	10 points au 27°	01 point au 36°


12 - GRILLE DE DÉPART

12) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

13 - PROCÉDURE DE DÉPART

13a) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13b) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

14 - SUSPENSION D'UNE COURSE

14) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

15 - REPRISE D'UNE COURSE

15) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16 - ARRIVÉE

16) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17 - PARC FERMÉ

17) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

18 - INCIDENTS

18) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

**19 - DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX**

19a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

Le montant des droits d'engagement par épreuve pour toutes les catégories du Championnat de Ligue 2026 est fixé à 160 € et à 150 € par épreuve (soit 450.00 € si engagement aux trois premières épreuves du championnat LK Paca). La dernière épreuve sera gérée en totalité par la ligue accueillant la 4^{ème} journée. (Ganges – LIGUE Occitanie Méditerranée)

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, les sommes versées au titre de l'inscription (par course ou pour la totalité du championnat) seront conservées par la Ligue. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement quel que soit le motif.

Tout pilote **présent sur le circuit le vendredi** précédent la course devra valider son engagement auprès de l'organisateur **avant 18h00** sous peine de pénalité.

Tout pilote ne pourra accéder à la piste le samedi matin **qu'après validation** de son engagement auprès de l'organisateur et être passé au contrôle technique.

19b) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission des Ligues Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

19c) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux 03 épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2026**.

20 - DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

20) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par l'organisateur.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course correctement portée.

Toute absence non justifiée sera pénalisée de 10 points.

21 - REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

21) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting.

IMPORTANT : Les pilotes invités à la cérémonie devront avoir impérativement participé à l'intégralité du championnat.

Tout pilote absent pourra récupérer son trophée mais hors dotation.

22 - PADDOCK

Il est strictement interdit de monter ou de décharger votre équipement tant que votre place dans le paddock ne vous sera pas allouée.

Il est interdit d'utiliser des véhicules à moteurs que ce soit thermique ou électrique dans le paddock à l'exception de ceux de l'organisateur ou du personnel du circuit. Chaque cas sera géré par la commission sportive.

L'organisateur ainsi que le gérant du circuit déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel. Chaque concurrent est responsable de son matériel pendant toute la durée de l'épreuve.

Art 2.14Q Prescriptions générales de la CIK

. Il est interdit de :

Démarrer, roder, chauffer ou tester des moteurs de karts dans le Paddock ainsi que dans les Zones réservées (voir Article 20 du Code Sportif International) est strictement interdit. Les contrevenants seront sanctionnés d'une amende d'au moins 250 €. En cas d'infractions répétées, les Commissaires Sportifs pourront disqualifier le Pilote concerné de la Compétition. En application de l'Article 12.2.3 du Code, les appels contre les décisions des Commissaires Sportifs n'ont pas d'effet suspensif lorsqu'au cours de la même Compétition sera perpétré un acte de récidive justifiant une disqualification du Concurrent.

MEDIA

Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films lors des manches du championnat régional Paca devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur. Il devra également se présenter à la Direction de course.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la prégrille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des commissaires techniques de l'épreuve pour les parcs) toute personne devra **obligatoirement être titulaire d'une licence F.F.S.A en cours de validité et d'une assurance RC professionnelle**. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, il devra être fourni une attestation d'assurance à l'organisateur où se déroulera l'épreuve.

